

Mouthiers sur Boëme Vivre à

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal du 3 septembre.....	p 2
Protection incendie.....	p 3
Sortez vos biodéchets.....	p 3
Recensement de la population.....	p 3
Rencontre avec Michèle LHOMME.....	p4
Centre social MJC Cinéma.....	p5
Comité des fêtes.....	p6
Sentiers de la Boëme.....	p 7
Randonnées.....	p7
Etat Civil.....	p8
Agenda octobre-novembre.....	p 8
Médecins de garde.....	p 8

Bulletin
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

N° 237
OCTMBRE
2004



Photo Alain PORTE

BON COURAGE À TOUS POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

Nos enfants ont repris le chemin de l'école depuis un mois déjà.

Trois nouveaux professeurs d'école sont arrivés cette année à l'école élémentaire. Nous leur souhaitons la bienvenue et espérons qu'ils se sentiront bien chez nous pour le bonheur des écoliers. 232 élèves fréquentent notre groupe scolaire.

128 élèves sont répartis dans cinq classes élémentaires, et 104 dans quatre classes de maternelle.

Comme l'an passé, nous n'avons pu accueillir en maternelle que les enfants âgés de trois ans, ce qui pose bien sûr quelques problèmes à certaines familles.

La qualité d'accueil des tous petits nécessite un nombre d'enfants raisonnable par classe et nous devons tenir compte des éventuelles arrivées en cours d'année scolaire de nouveaux enfants. L'ouverture d'une cinquième classe ne se fera qu'avec un effectif de plus de 30 élèves par classe âgés de trois ans.

Comme chaque année, des travaux ont été réalisés pour maintenir le bon état de notre structure scolaire.

L'étanchéité des terrasses a été refaite par la communauté de communes dans le cadre de sa compétence en matière d'investissement scolaire.

Nous avons fait procéder à la remise en peinture de certaines classes, les jeux de cours ont été rénovés et le mobilier a été remplacé dans une classe élémentaire.

Tous les travaux n'ont pu être réalisés cet été et le remplacement des plafonds est prévu aux vacances de « toussaint ».

Le ramassage scolaire organisé en régie depuis quelques années connaît un réel succès, pour faire face à la demande, nous avons dû organiser un circuit supplémentaire cette année.

Pour le bien être des enfants, il existe des abris bus en divers points de la commune. Nous devons hélas trop souvent déplorer la destruction de ces constructions. Dans quel intérêt ? Certainement pas celui des enfants. Mesdames et Messieurs les parents, vous pourriez peut-être aborder ce sujet avec vos plus grands.

Toujours dans le cadre de formation scolaire, une jeune monastérienne fait un apprentissage de deux ans au sein de notre équipe technique dans le cadre d'entretien des espaces verts (photo page 2). Nous souhaitons que ces deux années qu'elle doit passer avec nous lui seront très profitables et lui permettront d'atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé.

Bon courage à tous pour cette nouvelle année scolaire.

Le maire
Cécile FORGERON

Révision simplifiée et modifications du POS

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure :

- de révision simplifiée du POS pour le passage d'une zone ND en zone NAX au lieu-dit « les Tarmes »
- de modification pour permettre le passage d'une zone 2NA en zone NAX au lieu-dit « les Tarmes »
- de modification pour permettre le passage d'une zone UX en zones UB et UA au lieu-dit « Papeterie de La Rochandry »

Tribunal Administratif - Affaire BONELLI

Le Conseil Municipal décide de présenter un mémoire en défense concernant cette affaire et autorise Mme le Maire à représenter la Commune auprès du Tribunal Administratif.

Étude hydro-géologique à Gersac

Le Conseil Municipal accepte le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la DDE pour la somme de 462,38 €.

Achat d'énergies

Suite à la loi transformant EDF et GDF en société anonyme, les collectivités peuvent ne pas exercer leur éligibilité. De ce fait, le Conseil Municipal décide de ne pas lancer d'appel d'offre pour l'achat de gaz et d'électricité.

Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement :
- Participation écoles d'Angoulême : + 734 €
- Participation Centre de Loisirs : + 2 912 €
- Complément subvention Centre Social : + 88 €
- Subvention CCAS / + 2450 €
- Travaux entretien éclairage public : - 940 €
- Travaux neufs éclairage public : - 3 794 €
- Recettes de fonctionnement :
- Atténuation de charges : + 1450 €

Cimetière

Le Conseil Municipal accepte le rachat d'une concession dans le cimetière communal. Le prix de rachat est fixé à 91,50 €.

Assainissement - station d'épuration

Après consultation de bureaux d'étude, le Conseil Municipal retient le Cabinet MERLIN pour la maîtrise d'œuvre complète concernant la station d'épuration, pour une rémunération de 7,6 % du montant prévisionnel des travaux.

Achat de terrain au Roc de Gaillard

Afin de permettre au département d'aménager le tracé de la RD 674 dans un but sécuritaire, le Conseil municipal décide l'achat de 223 m2 de terrain au prix de 1 € le m2

Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu début 2005. le Conseil Municipal désigne Mme Francine BARBOT, coordonnateur communal qui sera assistée dans ses fonctions, par Mme Cécile FORGERON.

Entretien Chaire à Calvin

Le Conseil Municipal décide de revaloriser la participation du département pour l'entretien du site de la Chaire à Calvin, pour l'année 2005. La participation sera portée à 560 €

P.V.R. « Les Érableaux »

Ce dossier n'est plus d'actualité puisque la demande d'extension formulée par EDF arrive trop tard pour l'application de la PVR. Il sera demandé à EDF de prendre en charge l'extension nécessaire.



Délégation de signature

Le Conseil Municipal délègue à Mme le Maire et aux adjoints, la prise de toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

Atelier relais EPAUD

Le Conseil Municipal décide de céder au locataire l'atelier relais pour la somme de 0,16 € à la date du 1er octobre 2004, comme le prévoit le contrat bail-location signé entre la Commune et le locataire.

Participation fonctionnement écoles d'Angoulême

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 733,20 € à la Commune d'Angoulême représentant la participation aux frais de fonctionnement des écoles

pour deux enfants de Mouthiers autorisés à fréquenter ces écoles pour raisons médicales.

Logement de fonction de l'école

Le Conseil Municipal décide de porter le montant mensuel du logement de fonction de l'école à 424,38 € à compter du 1er septembre 2004.

Taxe Locale d'Équipement

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de pénalités de retard le titulaire du permis de construire 1623602E0034 pour le versement de sa TLE.

Cérémonie du 24 août

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Mme PORTE les achats qu'elle a elle-même réglés à l'occasion de la cérémonie commémorative du 24 août, soit la somme de 103,11 €.

Skate-Park

Le règlement intérieur d'utilisation du skate-park proposé par les responsables est validé par le Conseil Municipal ; il sera affiché sur le site.

Eaux pluviales immeuble BLANCA

Suite à la demande de M.BLANCA désirant évacuer ses eaux pluviales dans le réseau communal avec traversée de chaussée, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de se rendre sur place pour voir la configuration du terrain.

Assainissement terrain forains

Le devis de raccordement présenté par la SAUR s'élève à 3 577 euros. Le Conseil Municipal décide de faire exécuter ces travaux par l'équipe technique municipale.

Marché hebdomadaire

Monsieur MAURICE est chargé de se procurer les tarifs pratiqués sur les marchés des environs en ce qui concerne les droits de place et les consommations d'eau et d'électricité.

Local poubelles MAURICE

Le Conseil Municipal prend acte que Monsieur MAURICE a installé à ses frais un appareil frigorifique dans le local que la Commune lui loue « Place Petite-Rosselle » pour y entreposer ses onteneurs d'ordures ménagères provenant de son commerce boucherie-charcuterie.

Prochaine
réunion publique
du Conseil Municipal
VENDREDI
5 NOVEMBRE
à 20 H 30

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales rappelle à tous les détenteurs de stockage de foin ou de paille que ce type de matériau présente des risques importants en matière d'incendie et que le local de stockage doit impérativement être soit éloigné de tout hébergement soit isolé suivant les règles en vigueur en matière de sécurité incendie.

Il rappelle les dispositions de l'arrêté préfectoral 270-2002 du 25 mars 2002 et notamment :

« qu'il est interdit de placer des meules ou des dépôts de paille, foin, fourrages, bois façonnés et autres objets facilement inflammables à une distance inférieure à 30 m des maisons d'habitation, usines et bâti- »

ments d'exploitation, des routes nationales ou départementales et emprises des voies ferrées et des lignes électriques »

« que le volume d'une meule ou d'un groupe de meules implanté dans le rayon de 30 m ne devra pas dépasser 1500 m3 et, entre chaque groupe de meules, il sera laissé un espace de 50 m au moins, une bande de 5 m de largeur isolant chaque groupe de meules avant d'être déchaumée »

« qu'il est défendu d'entrer dans les granges, étables ou écuries ou d'approcher des meules de grains, pailles et fourrages avec du feu, des pipes ou cigarettes allumées, ou avec des lumières qui ne seraient pas enfermées dans des lanternes bien closes »



SORTEZ VOS POUBELLES BIODÉCHETS

Cela fera bientôt un an que le test de collecte en porte à porte des déchets de cuisine est en cours dans notre commune. Au regard des 600 tonnes d'ordures ménagères collectées par an dans notre commune, ce sont près de 200 tonnes qui pourraient suivre cette filière de valorisation. Transportés à Poullignac, ces biodéchets sont compostés avec les déchets verts broyés de nos déchetteries. En quelques mois, c'est un compost de bonne qualité qui est obtenu. Oui mais voilà : tous n'ont pas compris l'intérêt de cette valorisation et des

économies financière qu'elle engendre. En effet ces 200 tonnes mis en décharge produisent des jus corrosifs qu'il faut traiter à raison de 8,6 € le m3. Sans compter les odeurs de cette fermentation. Pour ceux qui ont pris l'habitude de sortir régulièrement leur poubelle à bio déchets, ne changez pas d'habitude. Pour ceux-là et pour les autres notez qu'en novembre aura lieu une opération promotionnelle de cette collecte qui fera d'heureux gagnants pour peu qu'ils sachent s'occuper à partir de la sainte Catherine, et... qu'ils sortent leur poubelle biodéchets.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les 8 ou 9 ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc...)

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme MOUTHIER font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. Elles ont été réparties par décret en 5 groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de 5 ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

MOUTHIER fait partie du groupe de communes recensées en 2005.

A partir du 20 janvier 2005, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du Maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Notre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05.45.67.92.20. Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site insee.fr à partir de septembre 2005.

Pour assurer ce recensement, nous recherchons des personnes motivées, disponibles du 10 janvier au 20 février 2005.

Pour faire connaître votre candidature, ou pour des renseignements complémentaires, contactez le secrétariat de mairie

RENCONTRE AVEC MICHÈLE LHOMME

Madame le maire nous le rappelle en première page, la rentrée scolaire 2004 est faite avec des changements d'instituteurs pour l'école élémentaire (voir photo).

L'équipe d'institutrice de l'école maternelle est restée la même, avec Murielle QUIRAS, Jeanine TROUVE, Marie XXXX (arrivée en 2003) et Michèle LHOMME.

C'est à cette dernière que nous consacrons cette page rencontre pour un cas d'école.

Quatorzième rentrée pour Michèle LHOMME arrivée à Mouthiers l'année même ou la nouvelle école maternelle entrain en fonction. En ce début d'année 1991, la directrice de l'école s'appelait Eliette DEDIEU, celle qui allait la remplacer à la rentrée suivante, Murielle QUIRAS était alors en stage, et sa remplaçante fut... Michèle LHOMME. Cette dernière était alors « brigadiste. Autrement dit, elle assurait dans tout le département le service des instituteurs ou institutrices en stage. À la différence des remplacements pour maladies ou accidents, ceux des stages de formation avaient aux yeux de Michèle LHOMME, le gros avantage qu'étant programmés, ils donnaient l'occasion d'une préparation à l'avance. Ce relais permettait ainsi la continuité du travail dans les classes.

Dans ses premières années à Mouthiers, son premier poste fixe, Michèle LHOMME a eu la surprise de retrouver ses anciennes copines de collège devenues mères de famille et venant lui confier leurs chérubins. Aujourd'hui les premiers élèves de sa carrière sont devenus parents et ses premiers écoliers de Mouthiers sont en terminale cette année. Le temps passe, mais les complicités professionnelles durent. Ainsi fait-elle toujours équipe avec Nicole XXXX l'assistante maternelle, une équipe élargie aux trois autres tandems des autres classes quand il s'agit notamment de travailler sur le thème de l'année. Pour 2004-2005, ce sera l'eau dans toutes ses sonorités qui focalisera l'attention des institutrices et de leurs élèves.

Un prochain voyage à Rochechouart, et son plan d'eau, fournira de multiples occasions de découvertes et d'apprentissage pour les petits. Interrogée sur les conditions matérielles de travail à l'école de Mouthiers, Michèle LHOMME ne cache pas la grande satisfaction créée par les bâtiments réalisés et les services en place. Ils font, selon elle, beaucoup d'envieux chez d'autres instituteurs ou maîtres des écoles.



L'appellation a en effet changé depuis une dizaine d'années avec la fin des écoles normales et la création des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Plus d'une centaine s'y forment chaque année dont une toute petite minorité d'hommes. Entrée dans le métier en 1983, Michèle LHOMME est donc institutrice. Elle aurait pu être sage-femme, ergothérapeute ou psychomotricienne. Elle avait d'ailleurs commencé une formation pour ce dernier métier, mais elle fut rattrapée par le concours d'instituteur qui lui ouvrit la porte de l'école... normale.

Devenue conseillère municipale à l'occasion des élections de 2001, sur l'insistance de Madame le Maire, Michèle LHOMME ne regrette pas même si elle reconnaît qu'elle y exerce des fonctions très proches de ce qu'elle réalisait par le passé.

Il s'agit notamment de son implication dans la caisse des écoles cogérée avec les parents d'élèves, et la bibliothèque.

Elle a notamment suivi le transfert de la compétence de construction et de gros entretien des bâtiments scolaires vers la communauté de communes. C'est notamment cette dernière qui a financé la réfection de l'étanchéité des toits (76 442 €). Elle règle également chaque mois la location du bâtiment préfabriqué aménagé comme dortoir (520 €).

Seule enseignante dans le conseil, elle découvre aussi la commune de façon plus ouverte, dans les réunions de conseil, de commissions, ou dans le jury des maisons et jardins fleuris.

Et quand Michèle LHOMME rentre de l'école pour préparer les jours suivants, c'est à l'école qu'elle entre à nouveau. Le bâtiment qu'elle habite avec son compagnon est celui de l'ancienne école de la commune. Des lieux qui sont pleins d'images pour des habitants plus tous jeunes maintenant, et qui de temps à autre, lui confient leurs souvenirs. Pour conserver cette mémoire, elle fait donc appel à toutes celles et ceux qui ont fréquenté cette école : confiez lui photos, cahiers d'écoliers, etc.

Elle en fera photocopie ou photographie et se fera un devoir... de vous les rendre.

S O I R É E C O N T E S

Dans le cadre de l'opération « Au fil du conte » mise en œuvre par la bibliothèque départementale de prêt de la Charente, **Michèle BOUHET et Pierre DELYE « DUO »** « Un duo inoubliable, un mélange de contes d'ici et de là-bas. Tendres, émouvants et drôles ».

Tour public à partir de 10 ans.
à la salle de la MJC.

Gratuit - places limitées - Réservation nécessaire à l'avance.
Réservations et renseignements au 05.45.67.84.38.

SAMEDI

16

à 20 H 30

VACANCES D'AUTOMNE

Le Centre de Loisirs sera ouvert à Mouthiers du 25 au 29 octobre de 7 h 30 à 18 h 30 **Thème Halloween**

défilé le soir dans les rues. Fêtons les sorcières de Mouthiers avec arrivée à la salle polyvalente, boum de l'horreur jusqu'à minuit.

VENDREDI

29

CENTRE SOCIAL M.J.C.



Nouvelle distinction pour Alain LARRIVE, directeur du Centre social



Nouveau vrage professionnel pour Benoît GOUY ; il quitte le centre Social pour devenir éducateur



Nouveaux visages au centre Social (Photos Alain PORTE)

MJC Jules Berry



Mardi 12 OCTOBRE à 20h30

SPIDERMAN 2



DIVERS EN AUTOMNE

La bibliothèque municipale vous propose
« une journée au cirque » : exposition

Du 1er
OCTOBRE
au 4
NOVEMBRE

VIDE GRENIERS

Le Comité des fêtes organise
pour la **fête des vendanges** un vide greniers
sur le Champ de foire
Buvette Crêpes Grillades

sur le Champ de foire également aura lieu
une **exposition**
de vieilles voitures

DIMANCHE
10
OCTOBRE

COURRIER DES LECTEURS

Convivialité de voisinage

Rassemblez quelques
voisins sur une grande place,
ajoutez quelques doses de bonne humeur, saupoudrez de généreuses volontés et arrosez
le tout de millésimes de cave, et vous obtenez un excellent repas de quartier !
Pour son dixième repas, le quartier des Génévriers a sorti les grands moyens, cochon de
lait et concours de boules, ce dimanche 29 août 2004.



Joël FOUCHE

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Nous vous rappelons qu'un agent de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie tient une per-
manence en mairie le **MARDI** de 13 heures 15 à 14 heures 30.

pour accéder au site Web consacré à Mouthiers :

www.mouthiers-sur-boeme.com

RANDONNÉES PÉDESTRES AVEC « SENTIERS DE BOËME »



JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS Place du champ de foire	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
Dim.3 oct	Michel RIVOYRE	9 h Repas tiré du sac	Massignac, lac de Mas Chaban	Eglise	10 h	15km
16 et 17 oct	Alain BONNET 05.45.67.83.24 Dominique et Madeleine LECHAT 05.45.67.93.42	vers 18 h possib. Vend matin	week-end Sud Corrèze 2 jours, vers Collonges la Rouge en auberge de jeun. (Beaulieu/dordogne)			10 et 15 km
Dim 24 oct	Guy et Béatrice CAREL 05.45.25.08.16 S'inscrire avant le 16 octobre	8 h 30 Roumazières:rando+vélo rail (1h45) aller/retour (si 25 personnes) sinon 2° rando. Rpas tiré du coffre+participation vélo rail		Cimetière	9 h 30	8 km (+ 15)
Dim.7 nov	Gabriel et Monique SOURISSEAU 05.45.24.58.33	9 h 15 Repas à prévoir	Baignes	Place de l'horloge	10 h	13 km

Randonnées possibles avec "la Randonne" lors des dimanches libres avec "Sentiers de Boème"

Voir le calendrier de La Couronne

Toute personne, même non adhérente à "sentiers de Boème" peut participer ponctuellement.
Allure modérée (environ 4 km/h)



Le mercredi tous les 15 jours
l'Association Sentiers de Boème pilo-
te une balade sur la Commune de
Mouthiers, soit à partir du bourg, soit
à partir d'un village où l'on se rend en
voiture. Le grand nombre de chemins
et la grande diversité des paysages
(vallées, collines, plateaux calcaires,

bois ou forêts, rivière, tourbières, ...)
permettent beaucoup de balades
variées. Leur durée de deux heures
environ et leur rythme cool permet-
tent à tous de suivre y compris aux
parents avec petits-enfants.
Les rendez-vous : 14 heures
sur le champ de foire

MERCREDI
6 et 20
OCTOBRE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

3 septembre : Léa LAVAUD 25, lotissement La Tonnelle
4 septembre : Maëlys HOMON « le Rosier »
5 septembre : Hugo SARRAUD 2 av. du 24 août 1944
8 septembre : Lucie CHABOT « le Grand Poineau »

MARIAGES

4 septembre : Jean-Charles BOUDIN et Christine HASSAN 2, place de la gare
4 septembre : Jérôme TROUSSICOT et Laëtitia GILLET 7, chemin des Genévriers
11 septembre : Stéphane GROLLEAU et Rachel GRANGETAUD « Gersac »

DÉCÈS :

23 août Yvon BARBEAU « Gersac »
2 septembre : Marie-Jeanne DESSIRIEIX née FRESSIGNAC 4, impasse de la Frairie

SUR VOTRE AGENDA

OCTOBRE

9 - 10 : Frairie des Vendanges et Bric à Brac du Comité des Fêtes
12 : Journée des Présidents des Clubs Ruraux des Aînés de la Charente salle polyvalente
15 : soirée Contes à la MJC
16 : loto du foot à la salle polyvalente
20 : don du sang à la salle polyvalente
22: A.G. du Comité des Fêtes à la mairie
23 : A. G. de la FNACA à la salle polyvalente
29-30 : fête d'Halloween

NOVEMBRE

6 : repas du foot à la salle polyvalente
13 novembre : FNACA à la salle polyvalente

PHARMACIES de GARDE

Du samedi à partir de 20 H au dimanche matin 9 H. Du dimanche à partir de 20 heures au lundi matin 9 heures. Téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême
Pour la journée du dimanche, de 9 à 20 H, la pharmacie de garde est la pharmacie de garde du secteur indiquée dans la presse.

MÉDECINS de GARDE

OCTOBRE

9 10 : DR CORBEL NERSAC 05.45.90.59.00
16 17 : DR DELAGE ST MICHEL 05.45.91.42.25
23 24: DR PELLETIER LA COURONNE 05.45.67.19.39
30 31: DR BOURRIQUEN ST MICHEL 05.45.91.42.25

NOVEMBRE

1ER : DR FREDERIC LA COURONNE 05.45.67.25.17

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE
Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

Le prochain
bulletin

Il paraîtra début novembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs devront être déposés à la mairie avant le 15 octobre. Rappelons que les annonces concerneront les activités prévues jusqu'au 15 décembre.
Le numéro suivant paraîtra en décembre.



CRECHE FAMILIALE Les P'tits Loups

55 bis, rue de la Boème - 16440 MOUTHIERS

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



Activités manuelles au Foyer logement



Au skate-parc, on peut aller dans le décor...



Sportifs en herbe à 'école de foot du SCM..

(Photos Alain PORTE)